Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260604-2026_04_06_DX31-DE

Commune de Plénée-Jugon

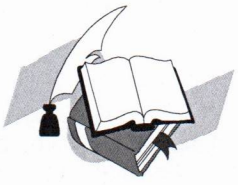
Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Jeudi 4 juin 2026

*L'An Deux Mil **Vingt Six**, le jeudi **29 mai** à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 24 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur **Roland LUCAS, Maire**. Madame Marine CHARRA, Adjointe, a été désignée Secrétaire de Séance.*

Conseil du 04-06-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	06	04	31	00

Jury d'Assises 2027
Etablissement de la liste préparatoire
Désignation de 6 jurés sur la liste électorale générale

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	23
MANDANTS	00
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCATION	29-05-2026
RÉUNION	04-06-2026
AFFICHAGE	09-06-2026
TRANSMISSION	09-06-2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LUCAS Roland, Maire	Maire	01	32	1	0	0	
	HERVE Anne	1ère Adjointe	01	32	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	2ème Adjoint	01	32	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	3ème Adjointe	01	32	1	0	0	
	PANSART Rémi	4ème Adjoint	01	32	1	0	0	
	CHARRA Marine	5ème Adjointe	01	32	1	0	0	
	BOTREL Pierrick	6ème Adjoint	01	32	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	DUVAL Maxime	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	GUERIN Amélie	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	GUERIN Nicolas	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	JOUAN Fabienne	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	LE HELLEC Danielle	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	LENORMAND Éric	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	OGIER Elodie	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	ONFRAY Florence	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	ONFRAY Pierre-Manuel	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	CORNILLET Colette	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	SAMSON Gérard	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
DP-01	DÉCOMPTE PRÉSENTS				23	0	0	

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260604-2026_04_06_DX31-DE

Conseil du 04-06-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	06	04	31	00

Jury d'Assises 2027
Etablissement de la liste préparatoire
Désignation de 6 jurés sur la liste électorale générale

Rapporteur : Monsieur le Maire

A partir de la liste générale des électeurs ayant leur domicile ou leur résidence principale dans le département, des jurés doivent être tirés au sort avant chaque session. Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés. La liste définitive sera établie dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du code de procédure pénale.

Chaque commune doit désigner un nombre prédéterminé de personnes appelées à constituer la **liste préparatoire** à la liste annuelle définitive. Pour Plénée-Jugon, l'arrêté préfectoral en date du 24 avril 2025 fixe à **6 membres (3X2)**, le nombre des jurés appelés à intégrer la liste préparatoire.

Une condition d'âge est requise pour figurer sur la liste préparatoire : **avoir 23 ans** minimum au cours de l'année civile (Cf. article 261 du Code de Procédure Pénale). Lors du tirage au sort, il n'appartient pas au Maire de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités éventuelles.

Les personnes tirées au sort peuvent demander à bénéficier d'une dispense en vertu de l'article 258 du Code de Procédure Pénale :

- Si elles sont âgées de plus de 70 ans
- Si elles n'ont pas leur résidence principale dans le Département des Côtes d'Armor
- Si elles entendent invoquer des motifs graves dont elles préciseront la nature en assortissant leur demande de toutes justifications qu'elles pourront juger utiles.

En application des articles 260 et 261 du Code de Procédure Pénale, Monsieur le Maire procède au tirage au sort de 6 personnes inscrites sur la liste électorale, les formalités de désignation étant placées sous le contrôle du Conseil Municipal appelé à scruter l'ordonnancement des résultats.

Num	Nom – Prénom	Adresse
01	**ROUXEL Louis**	**1, rue des Frères Gauthier (Résidence Autonomie)**
02	**QUESNAY Frédéric**	**2, le Chêne Crosleis**
03	**GUYOMARD Kevin**	**7, rue du Vau Morin**
04	**COMMAULT Michel**	**3, rue Victor Hugo**
05	**GUERIN Wilfrid**	**51, rue du Capitaine de la Motte**
06	**FROGER Benoît**	**2, rue de la Fontaine (Foyer de Vie)**

Vu l'accomplissement des formalités observées
Le Conseil Municipal, appelé à scruter

CONFIRME l'ordonnancement de la **liste préparatoire des Jurés 2026** telle que produite à l'issue du tirage au sort effectué séance tenante par Monsieur le Maire. Au terme de la notification à transmettre aux intéressé(e)s, ceux-ci disposeront de quinze jours pour exposer au président de la commission siégeant au Tribunal judiciaire de SAINT-BRIEUC une demande exonératoire tel que prévu à l'article 258 du code de procédure pénale.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
23	23	00	00	23	00	00	23	00	23	23	00

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22640

Le Maire,
Roland LUCAS,
Plénée-Jugon, jeudi 4 juin 2026